

M. Olson: Certainement.

M. Knowles: En posant cette question, je voudrais d'abord signaler que je suis d'accord avec ce qu'il vient de dire, mais ne convient-il pas que la Chambre recommande au gouvernement ce qu'il devrait faire lorsque le bill reviendra du comité?

M. Olson: Ce n'est pas ce que je prétends en ce moment. Je crois qu'il convient que les membres de l'opposition fassent des instances auprès du ministre des Finances pour l'exhorter à présenter un amendement de ce genre à son bill. Il aurait pu décider d'agir ainsi entre l'étape du projet de résolution et la deuxième lecture du bill. Il aurait pu également présenter une motion de ce genre, lorsque le comité plénier a étudié l'article 4. Mais il ne l'a pas fait, en dépit des exhortations de certains membres de l'opposition. S'il n'a pas l'intention de le faire maintenant, c'est une pure perte de temps que de déférer ce bill au comité.

M. Fisher: Pourrais-je poser une question? Le député ne croit-il pas que le ministre des Finances (M. Gordon) et le gouvernement vont pouvoir tirer une leçon salutaire de la mise aux voix d'un amendement comme celui-là?

M. Olson: Certains articles du Règlement, dont je n'ai pas le texte sous la main, stipulent que, pour qu'une motion soit acceptable, il faut pouvoir en arriver à une conclusion logique. Si nous n'avons pas réussi à convaincre le ministre des Finances de la justesse de cet argument et qu'il y a quelque chose qui ne va pas au sujet de l'article 4, à moins que le ministre ou quelque autre ministre de la Couronne ne propose un amendement à l'article 4, en conformité de la demande du député de Winnipeg-Nord-Centre, nous gaspillons tout simplement le temps de la Chambre dans le premier cas; deuxièmement, nous tentons vraisemblablement de renverser une décision rendue préalablement par la Chambre. Cela, monsieur l'Orateur, viole en quelque sorte le Règlement de la Chambre.

M. Knowles: Oh! Où donc?

M. Olson: Je crois donc que nous devrions entendre le ministre des Finances à ce sujet avant de mettre la question aux voix, afin de savoir s'il va donner suite à la proposition du député de Winnipeg-Nord-Centre. S'il n'indique rien de la sorte, monsieur l'Orateur, nous retournons à l'étape du comité et nous ne pouvons rien faire. Tous les articles ont été adoptés.

[M. Knowles.]

M. Knowles: Le député me permettrait-il une autre question? Veut-il dire que si le ministre refuse de faire ce que nous lui demandons, nous ne le lui demanderons pas?

M. Olson: Non, monsieur l'Orateur, ce n'est pas du tout ce que j'ai dit. Je voudrais simplement signaler au député de Winnipeg-Nord-Centre, comme il le sait très bien, que nous sommes à l'étape de la troisième lecture et que, si son amendement est adopté, nous retournerons en comité où il sera impuissant car il n'aura plus d'autre ressource.

M. Knowles: Ce sera au ministre de faire quelque chose.

M. Olson: Il reconnaît maintenant que le ministre devra présenter la motion. Par conséquent, il me semble que le ministre devrait indiquer à la Chambre s'il est disposé à présenter une motion de ce genre. Cela ne changerait pas grand-chose si nous prenions tous ces changements, car nous serions alors dans une impasse, où toute autre mesure serait impossible.

M. Barnett: Puis-je poser une question à l'honorable député?

M. Olson: Ma foi, monsieur l'Orateur, cela prend l'allure d'un concours-questionnaire.

M. Barnett: L'honorable député ne pense-t-il pas que si le ministre donnait suite à cette proposition, il exercerait une influence indue sur le vote des députés?

M. Olson: A mon avis, chaque député qui prend la parole devrait tenter d'influer sur les autres représentants. Ce ne serait pas inusité. Vendredi, le député de Winnipeg-Nord-Centre a signalé qu'il essayait de faire indirectement ce qu'il ne peut faire directement.

M. Knowles: Quel mal y a-t-il à cela?

M. Olson: C'est tenter, à mon sens, de se soustraire aux dispositions insérées dans le Règlement de la Chambre, au cours des années.

Certains ont aussi mentionné que le gouvernement n'aurait pas dû présenter cette mesure ni les autres qui étaient exposées dans les résolutions budgétaires et dans le bill y donnant suite. Sauf erreur, aucun député ne saurait se rappeler d'une année où l'on ait présenté plus d'une résolution budgétaire traitant de modifications à l'impôt sur le revenu. En outre, on n'a jamais présenté plus d'un projet de loi refermant les modifications à la loi de l'impôt sur le revenu d'abord énoncées dans le discours du budget.